Rapports économiques et sociaux

Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : études au Canada avant l'immigration et revenus après l'immigration

par Eden Crossman et Feng Hou

Date de diffusion : le 23 février 2022



Statistics Canada



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Service de renseignements statistiques
 Service netical d'apprecial de télégographic de la configuration de la configu

Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants
 1-800-363-7629

• Télécopieur 1-514-283-9350

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

1-800-263-1136

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'<u>entente de licence ouverte</u> de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : études au Canada avant l'immigration et revenus après l'immigration

par Eden Crossman et Feng Hou

DOI: https://doi.org/10.25318/36280001202200200004-fra

Résumé

Bien que les étudiants étrangers soient de plus en plus considérés comme un bassin de personnes qualifiées, ayant le potentiel d'obtenir leur résidence permanente et de contribuer au marché du travail canadien, l'incidence des études au Canada sur leurs résultats économiques après l'immigration n'est pas bien comprise. Pour contribuer aux connaissances à ce sujet, le présent article examine le lien entre les études au Canada avant l'immigration et la rémunération après l'immigration. Les résultats révèlent une tendance à la hausse de la proportion d'immigrants économiques ayant fait des études au Canada. Au cours de la période de 2000 à 2019, la proportion de nouveaux demandeurs principaux de l'immigration économique ayant étudié au Canada s'est accrue pour passer de 6 % à 38 %. Au cours des deux premières années suivant l'immigration, les demandeurs principaux de l'immigration économique ayant acquis une expérience d'études au Canada ont déclaré des revenus beaucoup plus élevés que ceux qui n'ont pas étudié au Canada. Cet avantage était entièrement attribuable à leur meilleure connaissance des langues officielles et à une proportion beaucoup plus grande d'expérience de travail au Canada avant l'immigration. En comparaison uniquement avec ceux ayant des profils linguistiques similaires et une expérience de travail au Canada avant l'établissement similaire, les immigrants ayant fait des études au Canada touchaient des revenus beaucoup moins élevés que leurs homologues, et ce, en raison surtout de leur tendance accrue à poursuivre des études supérieures au cours des premières années suivant leur immigration. Bien que leur revenu annuel plus faible au cours des premières années suivant leur immigration soit lié au maintien de leur statut d'étudiant, les avantages de leur expérience d'études acquise au Canada se sont multipliés à long terme. De 10 à 11 ans après l'immigration, les demandeurs principaux de l'immigration économique ayant acquis au moins un an d'expérience d'études au Canada déclaraient un revenu considérablement plus élevé que ceux qui n'avaient pas acquis une telle expérience, peu importe s'ils avaient ou non acquis une expérience de travail au Canada avant leur immigration. Les résultats de la présente étude suggèrent que pour les immigrants économiques qui sont nouvellement diplômés et qui intègrent le marché du travail, il faut un certain temps pour que leurs titres de compétences canadiens se traduisent par des résultats économiques plus soutenus.

Auteurs

Eden Crossman travaille à la Direction de la recherche et de l'évaluation d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Feng Hou travaille à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Direction des études analytiques et de la modélisation de Statistique Canada.

Remerciements

La présente étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Cédric de Chardon, Marc Frenette, Rebeka Lee, Katherine Wall et Linda Wang de leurs conseils et commentaires sur une version antérieure de l'étude.

Introduction

Les étudiants étrangers sont de plus en plus considérés comme un bassin de personnes qualifiées pouvant être admissibles à la résidence permanente et être mises à contribution pour participer au marché du travail canadien. Selon un récent communiqué de presse du gouvernement du Canada (2021), les étudiants étrangers « apportent de solides compétences en matière de langue et de compétences professionnelles, renforcées par leurs études et leur expérience de travail au Canada, de sorte qu'ils sont généralement bien placés pour demander la résidence permanente. Plus de 58 000 diplômés ont présenté une demande avec succès en vue d'immigrer au pays de façon permanente en 2019, et leur décision de rester au Canada nous aidera à relever nos défis démographiques difficiles. » À cette fin, les étudiants étrangers au Canada sont autorisés à travailler pendant leurs études et, après les avoir terminées, à obtenir un permis de travail postdiplôme afin d'acquérir une expérience de travail au Canada. Ils peuvent ensuite être admissibles à la résidence permanente dans le cadre de l'un des nombreux volets d'immigration économique.

Dans une étude ayant fourni le contexte technique pour la conception du Système de classement global (SCG), on a constaté que le revenu des demandeurs principaux de l'immigration économique ayant acquis une expérience d'études au Canada était plus faible au cours des premières années suivant l'immigration, comparativement aux autres demandeurs principaux présentant des caractéristiques sociodémographiques similaires (Bonikowska et coll., 2015). Ce constat, combiné à l'observation selon laquelle l'expérience d'études acquise au Canada avait une incidence moindre sur la variation des revenus après l'immigration chez les immigrants, supposait que l'expérience d'études acquise au Canada en soi ne constituait pas nécessairement un avantage pour les immigrants économiques. Par conséquent, aucun point n'a été attribué à l'expérience d'études acquise au Canada dans la première version du SCG. Influencé par de vigoureux plaidoyers du secteur de l'éducation et d'autres intervenants comme les provinces, les territoires et les employeurs, le gouvernement du Canada a modifié le SCG en novembre 2016 afin d'inclure des points pour les études postsecondaires suivies au Canada (gouvernement du Canada, 2017). Plus précisément, la version modifiée du SCG attribue 15 points pour un diplôme ou un certificat d'un ou de deux ans et 30 points pour un grade, un diplôme ou un certificat de trois ans ou plus, notamment une maîtrise, un diplôme professionnel ou un doctorat, octroyés par des établissements d'enseignement canadiens. Malgré cette modification, les études suivies au Canada constituent toujours un critère de sélection mineur par rapport aux autres facteurs de sélection. Par exemple, le facteur d'âge peut recevoir jusqu'à 110 points, le niveau de scolarité 150 points, la connaissance des langues officielles 160 points, et l'expérience de travail acquise au Canada jusqu'à 180 points si le demandeur détient également un diplôme d'études avancées et une expérience de travail acquise à l'étranger (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2020).

En s'appuyant sur le rapport technique ci-dessus, le présent article effectue une analyse supplémentaire de la relation entre l'expérience d'études acquise au Canada avant l'immigration et le revenu après l'immigration¹. L'enquête vise à fournir certaines explications possibles sur les raisons pour lesquelles les principaux demandeurs de l'immigration économique ayant une expérience d'études acquise au Canada ont généré moins de revenus que les autres immigrants économiques présentant des caractéristiques sociodémographiques similaires au cours des premières années suivant leur immigration. Elle examine en outre si les études effectuées au Canada deviennent plus avantageuses à long terme pour les immigrants. Les résultats de ces analyses visent à améliorer la compréhension actuelle du rôle des études effectuées au Canada dans l'intégration économique des immigrants.

_

^{1.} Cet article fait partie d'une série qui donne un aperçu général des étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre. D'autres articles diffusés dans cette série examinent la tendance quant au nombre et aux caractéristiques des étudiants étrangers, la transition des étudiants étrangers vers la résidence permanente, leur rétention après l'obtention de leur diplôme dans la province où ils ont fait leurs études, et l'engagement des étudiants étrangers sur le marché du travail pendant qu'ils détiennent un permis d'études et entre l'obtention de leur diplôme et le moment où ils deviennent résidents permanents.

L'analyse porte sur les demandeurs principaux de cinq programmes d'immigration économique, soit le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF), la catégorie de l'expérience canadienne (CEC), le Programme des candidats des provinces (PCP), le Programme des travailleurs qualifiés du Québec (PTQQ) et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral). Bien qu'ils soient administrés différemment et qu'ils fassent l'objet de différentes files d'attente de traitement, ces programmes sélectionnent tous des immigrants économiques en fonction de la capacité potentielle de ces derniers à réussir sur le marché du travail. La population étudiée pour l'analyse multivariée est limitée aux personnes âgées de 20 à 44 ans au moment de leur établissement et aux personnes admises entre 2000 et 2016². Dans le reste de cet article, ces demandeurs principaux sont simplement appelés « immigrants économiques ». Dans l'analyse des revenus d'emploi (salaires ou traitements annuels et revenus nets provenant d'un travail autonome), la population de l'étude est également limitée aux personnes dont le revenu était d'au moins 500 \$ (en dollars de 2018) au cours de l'année d'imposition³. Les données sont tirées de la Base de données longitudinales sur l'immigration.

Proportion croissante d'immigrants économiques ayant acquis une expérience d'études au Canada

La proportion d'immigrants économiques ayant effectué des études au Canada avant l'immigration a augmenté. Le graphique 1 montre la proportion de demandeurs principaux de l'immigration économique ayant acquis une expérience d'études au Canada pour la période de 2000 à 2019. Dans le cadre de cette étude, l'expérience d'études acquise au Canada est attribuée à toute personne titulaire d'un permis d'études, et correspond aux années d'études au Canada déduites de la durée totale des permis d'études valides qu'une personne a obtenus avant de devenir un résident permanent⁴.

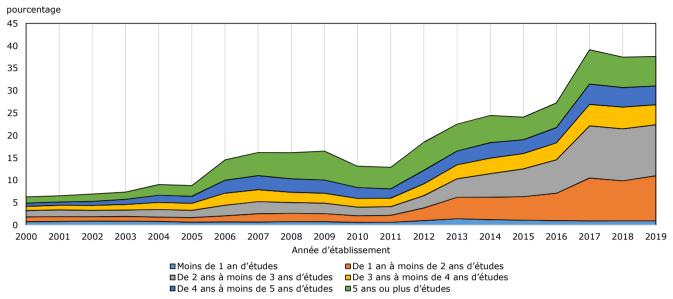
Depuis le début des années 2000, proportionnellement, un plus grand nombre d'immigrants économiques ont acquis une expérience d'études au Canada avant d'obtenir leur résidence permanente (graphique 1). En 2000, environ 6 % des demandeurs principaux de la catégorie économique nouvellement admis étaient d'anciens titulaires de permis d'études. Cette part a augmenté à 39 % en 2017 et s'est légèrement stabilisée à 38 % en 2019. Cette tendance rend compote de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers et leur taux accru de transition vers la résidence permanente (Crossman et coll., 2021; Choi et coll., 2021). Plus précisément, la forte augmentation après 2012 correspondait à une modification des règlements de sélection en 2013, lorsque les études suivies au Canada pouvaient recevoir jusqu'à 10 points (sur un total de 100 points) en vertu des facteurs d'adaptabilité dans le cadre du PTQF. La forte augmentation entre 2016 et 2017 correspondait à l'ajout de points pour les études suivies au Canada dans la modification de 2016 de la SCG.

^{2.} Le SCG attribue une cote de zéro pour les personnes de 45 ans et plus.

^{3.} Les employeurs sont tenus de produire un feuillet T4 pour les employés qui gagnent plus de 500 \$ par année.

^{4.} Il est possible que certains titulaires de permis d'études ne se soient jamais inscrits dans un établissement d'enseignement canadien ou ne se soient pas inscrits pendant toute la période de validité de leur permis d'études. Par conséquent, la durée d'un permis d'études valide peut surestimer la durée réelle des études d'une personne au Canada. Bien que le Système d'information sur les étudiants postsecondaires contienne un identificateur pour les étudiants étrangers parmi les étudiants inscrits auprès d'un établissement d'enseignement postsecondaire public canadien, son couplage avec le fichier des résidents temporaires n'est pas parfait et ne peut pas être utilisé pour vérifier si un titulaire de permis d'études s'est bel et bien inscrit auprès d'un établissement d'enseignement postsecondaire public. De plus, aucune source de données connue n'est accessible en ce qui a trait aux titulaires de permis d'études qui étudient dans d'autres types d'établissements (p. ex. collèges privés ou écoles secondaires ou primaires).

Graphique 1 Demandeurs principaux de la catégorie économique ayant acquis une expérience d'études au Canada, âgés de 20 à 44 ans au moment de leur établissement



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration 2019.

Les programmes d'immigration qui ont admis les demandeurs principaux de la catégorie économique ayant acquis une expérience d'études au Canada ont également changé au fil du temps. En 2000, environ 75 % des immigrants économiques ayant acquis une expérience d'études au Canada ont été admis dans le cadre du PTQF; cette proportion a considérablement diminué pour s'établir à 6 % en 2019. Parallèlement, la proportion des immigrants admis dans le cadre de programmes provinciaux (PCP et PTQF) a augmenté pour passer de 22 % en 2000 à 52 % en 2019. De plus, la proportion des immigrants admis dans le cadre de la CEC s'est accrue pour passer de 14 % en 2009, soit la première année complète après l'introduction de la CEC pour faciliter la transition des travailleurs étrangers temporaires qualifiés et des étudiants étrangers vers la résidence permanente, à 40 % en 2019. Il est clair que les programmes provinciaux et la CEC sont devenus les principaux moyens d'admettre les immigrants économiques ayant acquis une expérience d'études au Canada.

Les demandeurs principaux de l'immigration économique comptant différentes années de permis d'études ressemblaient davantage les uns aux autres que ceux qui n'avaient acquis aucune expérience d'études au Canada (tableau 1). Comparativement aux demandeurs principaux de la catégorie économique sans expérience d'études au Canada, ceux qui avaient acquis une expérience d'études au Canada étaient beaucoup plus jeunes, plus susceptibles d'avoir un diplôme d'études supérieures, plus susceptibles de parler une langue officielle et beaucoup plus susceptibles d'avoir perçu des revenus au Canada avant leur immigration. Parmi ceux ayant une expérience d'études au Canada, un nombre accru d'années de permis d'études était généralement associé à une plus forte concentration dans la tranche d'âge des 25 à 29 ans, à un pourcentage plus élevé d'individus ayant au moins un baccalauréat, à une plus grande proportion d'individus dont la langue maternelle est le français ou l'anglais, à une plus faible proportion d'individus sans revenu perçu au Canada avant l'immigration⁵, et à une moyenne plus élevée

^{5.} Le revenu perçu au Canada avant l'immigration était fondé sur le revenu annuel maximal d'une personne au cours des 10 années précédant l'obtention de la résidence permanente. Le revenu annuel maximal est rajusté en dollars constants de 2018. Le revenu d'une personne avant l'immigration a été codé selon différents niveaux par rapport au revenu d'emploi médian national tiré de la Banque de données administratives longitudinales pour chaque année d'imposition chez les travailleurs âgés de 20 à 64 ans et ayant des gains positifs. Par exemple, le revenu médian national (en dollars constants de 2018) était de 37 900 \$ en 2000 et de 43 200 \$ en 2016.

de mois de fréquentation à temps plein d'un établissement postsecondaire⁶ au cours de la première année d'imposition complète après l'immigration.

Tableau 1
Renseignements sociodémographiques des demandeurs principaux de la catégorie économique âgés de 20 à 44 ans au moment de leur établissement, admis de 2000 à 2016, selon le nombre d'années d'études au Canada

		Ayant une exp	t une expérience d'études au Canada			
	Aucune expérience d'études au Canada	Moins de 2 années	De 2 à moins de 4 années	4 années ou plus		
		pourcentag	е			
Femmes	29,8	35,3	35,9	39,6		
Hommes	70,2	64,7	64,1	60,4		
Groupe d'âge						
De 20 à 24 ans	1,8	11,0	14,7	11,1		
De 25 à 29 ans	22,2	53,1	55,5	58,5		
De 30 à 34 ans	34,3	23,9	21,1	21,9		
De 35 à 44 ans	41,7	12,1	8,6	8,6		
Niveau de scolarité						
Secondaire ou moins	11,1	14,2	12,2	8,4		
Certificat d'une école de métiers	5,8	4,9	3,7	1,7		
Diplôme d'études postsecondaires non universitaires	9,9	9,3	12,1	10,3		
Baccalauréat	48,5	43,9	35,5	49,5		
Maîtrise	21,3	26,1	34,9	26,0		
Doctorat	3,4	1,6	1,6	4,1		
Langue officielle						
Ne parlant ni l'anglais ni le français	10,2	2,2	1,8	2,0		
Autre langue maternelle, anglais ou français	73,4	81,4	81,5	79,2		
Langue maternelle le français ou l'anglais	16,4	16,5	16,7	18,9		
Niveau de revenu avant l'immigration						
Aucun revenu avant l'immigration	76,1	18,1	12,7	9,1		
Supérieur à 0 jusqu'au revenu médian national	9,4	49,0	56,6	60,9		
Plus que le revenu médian national	14,6	32,9	30,7	30,0		
		nombre				
Moyenne du nombre de mois de fréquentation scolaire à plein temps des demandeurs principaux de la catégorie économique au cours de la première année complète après l'établissement		0,61	1,57	2,21		
Nombre total de demandeurs principaux dans la catégorie économique	478 510	25 540	40 670	48 600		

^{6.} Cette variable a été tirée du montant total relatif aux études qu'une personne a déclaré pour une année d'imposition, divisé par le montant maximal qu'une personne peut déclarer pour chaque mois d'étude dans un programme de formation admissible.

Les immigrants ayant acquis une expérience d'études au Canada ont déclaré des revenus plus élevés que les autres immigrants au cours des premières années suivant l'immigration, en raison principalement de leur expérience de travail au Canada

Le tableau 2 montre les résultats des modèles de régression des moindres carrés ordinaires pour le revenu annuel logarithmique au cours des deux premières années suivant l'immigration parmi les demandeurs principaux de la catégorie économique ayant été admis entre 2000 et 2016 et ayant déclaré un revenu annuel d'au moins 500 \$ (en dollars de 2018). Le modèle 1 compare le revenu logarithmique observé au cours des deux premières années suivant l'immigration pour les immigrants comptant différents nombres d'années d'études au Canada et ceux qui n'ont pas acquis d'expérience d'études au Canada. Le modèle 2 prend en compte le sexe, ainsi que trois variables clés utilisées comme critères de sélection des immigrants économiques, soit l'âge, le niveau de scolarité au moment de l'établissement et la connaissance des langues officielles. Les résultats de ce modèle devraient indiquer dans quelle mesure ces principaux facteurs du capital humain tiennent compte des écarts relatifs au revenu observés entre les immigrants ayant acquis ou non une expérience d'études au Canada. Le modèle 3 permet une meilleure prise en compte des niveaux de revenus percus au Canada avant l'immigration. Une étude antérieure a montré que la principale raison pour laquelle les anciens étudiants étrangers présentaient des revenus plus élevés que les immigrants admis directement de l'étranger était les revenus perçus au Canada avant l'immigration (Hou et Lu. 2017). Le modèle 4 comprend les mois de fréquentation d'un établissement postsecondaire à temps plein au cours d'une année d'imposition après l'immigration. Cette mesure supplémentaire tient compte des différences possibles entre les immigrants ayant acquis ou non une expérience d'études au Canada dans la tendance à suivre des études après leur immigration. Le fait de fréquenter l'école à plein temps pendant quelques mois au cours d'une année réduit la durée totale de travail, ce qui réduit également le revenu annuel.

Lorsque les différences dans les caractéristiques de contexte n'étaient pas prises en compte, les immigrants ayant acquis une expérience d'études au Canada présentaient des revenus plus élevés que ceux qui n'avaient pas acquis une telle expérience (modèle 1). Par exemple, un à deux ans après leur établissement, les immigrants ayant fait des études au Canada d'une durée de deux à moins de trois ans déclaraient un revenu 0,242 point logarithmique (soit environ 27 %) plus élevé que ceux qui n'avaient pas acquis d'expérience d'études au Canada. Toutefois, l'effet des années d'études au Canada n'était pas linéaire; les immigrants comptant trois années d'études ou plus déclaraient des revenus beaucoup moins élevés que ceux comptant moins d'années d'études au Canada. De plus, la valeur R au carré du modèle 1 était très faible, ce qui suggère que l'expérience d'études acquise au Canada n'explique pas vraiment la variation du revenu initial chez les immigrants.

Lorsque les caractéristiques étaient similaires en ce qui concerne l'âge au moment de l'établissement, le niveau de scolarité et la connaissance des langues officielles, les avantages en matière de revenu des immigrants économiques comptant moins de trois années d'expérience d'études acquise au Canada par rapport à ceux n'ayant pas acquis une telle expérience étaient réduits de près de la moitié, tandis que les avantages de ceux comptant au moins trois années d'expérience d'études acquise au Canada avaient presque disparu (modèle 2). L'analyse de décomposition détaillée montre que les avantages réduits en matière de revenu des immigrants ayant acquis une expérience d'études au Canada dans le modèle 2 par rapport aux avantages observés étaient principalement attribuables aux différences de groupe dans la proportion de ceux ne parlant pas une langue officielle et, dans une moindre mesure, la proportion des personnes dans la tranche d'âge des 25 à 29 ans. Autrement dit, une grande partie des avantages en matière de revenu qui sont associés à une expérience d'études acquise au Canada découlent d'une meilleure maîtrise des langues officielles.

De plus, lorsque l'on a tenu compte des différences entre les groupes quant aux revenus perçus au Canada avant l'immigration, le revenu annuel des immigrants ayant acquis une expérience d'études au Canada était considérablement plus faible que celui des immigrants n'ayant pas acquis de telle expérience, en particulier ceux comptant au moins trois années d'études au Canada et ayant déclaré un revenu de 12 % à 15 % moins élevé (ou de -0,131 à -0,162 point logarithmique, modèle 3). Ce résultat est conforme aux conclusions du rapport technique pour la conception du SCG (Bonikowska et coll... 2015). Un niveau plus élevé de revenus perçus au Canada avant l'immigration était un prédicateur plus fiable des revenus initiaux après l'immigration, comme l'indiquent la forte augmentation de la valeur R au carré du modèle 2 au modèle 3 et les importants écarts de revenus initiaux entre les immigrants ayant des niveaux de revenu élevés avant l'immigration (plus élevés que le revenu médian national) et les immigrants n'ayant pas acquis d'expérience de travail au Canada. Comme le montre le tableau 1, la majorité (de 82 % à 91 %, selon le nombre d'années d'études) des immigrants ayant acquis une expérience d'études au Canada ont perçu des revenus avant l'immigration, alors qu'environ le quart seulement des immigrants n'ayant pas acquis d'expérience d'études au Canada ont perçu de tels revenus. Cette différence considérable dans le revenu avant l'immigration au Canada représentait une grande partie de l'avantage en matière de revenu observé qui était associé à l'expérience d'études acquise au Canada.

Tableau 2 Modèles de régression des moindres carrés ordinaires prédisant le revenu annuel logarithmique 1 à 2 années après l'immigration pour les demandeurs principaux de la catégorie économique âgés de 20 à 44 ans au moment de leur établissement et admis entre 2000 et 2016

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4
		coeffici	ent	
Ordonnée à l'origine	10,215	10,775	10,235	10,255
Années d'études au Canada (référence : pas d'études au Canada)				
Plus de 0 an à moins de 1 an	0,216 ***	0,127 ***	-0,021 *	-0,025 **
De 1 an à moins de 2 ans	0,289 ***	0,153 ***	-0,036 ***	-0,025
De 2 ans à moins de 3 ans	0,242 ***	0,136	-0,050 ***	-0,004
De 3 ans à moins de 4 ans	0,085 ***	0,020 ***	-0,131	-0,026
De 4 ans à moins de 5 ans	0,082 ***	-0,013 *	-0,162 ***	-0,018 ***
5 ans ou plus	0,125 ***	0,026	-0,150 ***	-0,039 ***
Hommes (référence : femmes)		0,345 ***	0,283 ***	0,283 ***
Âge au moment de l'établissement (référence : 40 à 44 ans)				
De 20 à 24 ans		-0,007	0,088	0,121
De 25 à 29 ans		0,076	0,104	0,125
De 30 à 34 ans		0,047 ***	0,065 ***	0,088 ***
De 35 à 39 ans		0,017	0,027 ***	0,040 ***
Niveau de scolarité (référence : baccalauréat)				
Secondaire ou moins		-0,010 **	-0,081 ***	-0,088 ***
Certificat d'une école de métiers		-0,022	-0,079 ***	-0,092 ***
Diplôme d'études postsecondaires non universitaires		-0,092 ***	-0,100 ***	-0,109 ***
Maîtrise		-0,032 ***	-0,011	0,024 ***
Doctorat		0,315	0,076 ***	0,086
Langue (référence : anglais comme langue maternelle)				
Ne parlant ni l'anglais ni le français		-0,933 ***	-0,575 ***	-0,539 ***
Autre langue maternelle, anglais et français		-0,886 ***	-0,486 ***	-0,410
Autre langue maternelle, français		-1,203 ***	-0,762 ***	-0,642 ***
Autre langue maternelle, anglais		-0,514	-0,239 ***	-0,236 ***
Français comme langue maternelle		-0,516 ***	-0,244 ***	-0,212 ***
Revenus perçus au Canada avant l'immigration (référence : aucun)				
De 0 % jusqu'à 50 % du revenu médian national			0,053 ***	0,139 ***
Plus de 50 % du revenu médian national jusqu'au revenu médian national			0,303 ***	0,279 ***
Plus que le revenu médian national jusqu'à deux fois le revenu médian national			0,752 ***	0,692 ***
Plus de deux fois le revenu médian national			1,401 ***	1,347 ***
Mois de fréquentation scolaire à plein temps				-0,100 ***

^{...} n'ayant pas lieu de figurer

Notes: Les modèles 2 à 4 tiennent également compte des effets fixes de l'année d'établissement. Les valeurs R au carré de modèle sont de 0,005, 0,117, 0,223 et 0,278 pour les modèles 1 à 4, respectivement.

^{*} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

^{**} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

^{***} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

Les résultats des modèles 1 à 3 du tableau 2 suggèrent que l'avantage observé en matière de revenu initial qui était associé aux études au Canada découlait principalement d'une meilleure connaissance des langues officielles et de l'acquisition d'une expérience de travail au Canada. Toutefois, s'ils présentaient des caractéristiques similaires avant l'immigration, les immigrants ayant acquis une expérience d'études au Canada percevaient un revenu initial plus faible que ceux qui n'avaient pas acquis cette expérience. Les immigrants ayant acquis une expérience d'études au Canada avant leur établissement étaient plus susceptibles de poursuivre leurs études au cours des premières années suivant leur immigration. C'est ce qui explique en grande partie leur revenu inférieur. Comme le montre le modèle 4, lorsque les mois de fréquentation d'un établissement postsecondaire au cours d'une année ont été pris en compte, les importants écarts négatifs en matière de revenu chez les immigrants comptant au moins trois années d'expérience d'études au Canada sont devenus moindres.

En d'autres termes, l'effet non linéaire des années d'études au Canada (p. ex. les immigrants qui comptent trois années d'études ou plus ont tendance avoir un revenu beaucoup moins élevé que ceux qui comptent moins d'années d'études au Canada un à deux ans après l'immigration) rend compte en grande partie du fait que les membres de ce groupe étaient plus susceptibles d'avoir suivi des études (continues) pendant leurs premières années en tant qu'immigrants. Par conséquent, leur revenu annuel plus faible au cours des premières années suivant leur immigration est relié au maintien de leur statut d'étudiant. En revanche, les immigrants qui comptaient moins d'années d'études au Canada avant l'immigration (p. ex. moins de trois ans) pouvaient être plus susceptibles d'avoir terminé leurs études au Canada avant leur immigration et étaient en mesure de passer relativement plus de temps sur le marché du travail, ce qui se traduisait par un revenu annuel relativement plus élevé à court terme.

Les avantages d'une expérience d'études acquise au Canada sont plus évidents à long terme

Des études antérieures ont montré que les immigrants dotés d'un niveau de scolarité plus élevé affichaient une croissance plus rapide de leur revenu, même si le niveau de scolarité avait une faible incidence sur le revenu initial des immigrants admis depuis les années 2000 (Picot et coll., 2016). Les avantages des études au Canada pour les immigrants pourraient se manifester davantage à long terme, car la formation scolaire dans les établissements d'enseignement canadiens permettrait aux immigrants d'acquérir des compétences professionnelles de grande qualité adaptées au marché du travail canadien ainsi qu'une bonne connaissance de la société et de l'économie canadiennes. De plus, le rôle prédominant de l'expérience de travail acquise au Canada avant l'immigration sur le revenu après l'immigration s'atténuerait au fil du temps, tout comme la probabilité de fréquentation scolaire à plein temps⁷.

Les analyses présentées dans les tableaux 3 et 4 confirment que les avantages des études suivies au Canada avant l'immigration ont augmenté à long terme. Le tableau 3 présente les résultats du modèle de régression pour le revenu dans les cinq à six années (moyen terme) après l'établissement des immigrants admis entre 2000 et 2013, et le tableau 4 pour le revenu dans les 10 à 11 années (long terme) après l'établissement des immigrants admis entre 2000 et 2008. Dans les analyses à moyen et à long terme, du modèle 1 au modèle 2, les différences entre les groupes quant au niveau de scolarité, à l'âge au moment de l'établissement et à la connaissance des langues officielles représentaient entre le quart et le tiers des avantages observés en matière de revenu qui étaient associés aux études au Canada,

^{7.} Par exemple, cinq à six ans après l'immigration, la fréquentation scolaire moyenne était de 0,43 mois à plein temps pour les immigrants ayant acquis une expérience d'études au Canada avant leur immigration, et de 0,58 mois pour ceux comptant au moins quatre années d'études au Canada. Les chiffres correspondants étaient 0,16 et 0,22 mois, de 10 à 11 ans après l'immigration.

selon le nombre d'années d'études⁸. En comparaison, ces facteurs représentaient 40 % des avantages observés en matière de revenu initial qui étaient associés aux études au Canada (à l'instar du tableau 2). Plus important encore, après la prise en compte des revenus perçus au Canada avant l'immigration (du modèle 2 au modèle 3), comparativement aux immigrants sans expérience d'études acquise au Canada avant leur établissement, les immigrants ayant acquis au moins une année d'expérience d'études au Canada ne déclaraient plus un revenu inférieur 5 à 6 ans après l'immigration, et déclaraient un revenu plus élevé après 10 à 11 ans. Le fait de tenir compte des mois de fréquentation scolaire à plein temps a eu peu d'incidence sur les différences en matière de revenu entre les immigrants comptant ou non un nombre variable d'années d'études au Canada (tableau 4). Au cours des 10 à 11 années suivant l'immigration, les immigrants comptant entre 2 et 5 années d'études au Canada avant leur immigration déclaraient un revenu de 9 % à 12 % (ou de 0,085 à 0,116 point logarithmique) supérieur à celui des immigrants n'ayant pas acquis une telle expérience (tableau 4, modèle 4).

^{8.} Par exemple, dans le tableau 3, le coefficient correspondant à la durée de deux à moins de trois années d'études au Canada a diminué, passant de 0,162 dans le modèle 1 à 0,122 dans le modèle 2, ce qui correspond à une baisse de 24 % après correction pour tenir compte des covariables dans le modèle 2.

Tableau 3 Modèles de régression des moindres carrés ordinaires prédisant le revenu annuel logarithmique 5 à 6 années après l'immigration pour les demandeurs principaux de la catégorie économique âgés de 20 à 44 ans au moment de leur établissement et admis entre 2000 et 2013

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	
		coefficient			
Ordonnée à l'origine	10,553	10,765	10,493 ***	10,523	
Années d'études au Canada (référence : pas d'études au Canada)					
Plus de 0 an à moins de 1 an	0,097 ***	0,062 ***	-0,013	-0,012	
De 1 an à moins de 2 ans	0,160 ***	0,106	0,006	0,011	
De 2 ans à moins de 3 ans	0,161 ***	0,122 ***	0,032 ***	0,059 ***	
De 3 ans à moins de 4 ans	0,110 ***	0,070 ***	0,001	0,025	
De 4 ans à moins de 5 ans	0,181 ***	0,110 ***	0,039 ***	0,055	
5 ans ou plus	0,143 ***	0,073	-0,017 **	0,000	
Hommes (référence : femmes)		0,326	0,299 ***	0,293 ***	
Âge au moment de l'établissement (référence : 40 à 44 ans)					
De 20 à 24 ans	•••	0,089	0,130	0,161	
De 25 à 29 ans		0,144	0,155	0,173 ***	
De 30 à 34 ans		0,115	0,122	0,136	
De 35 à 39 ans		0,076	0,078 ***	0,085	
Niveau de scolarité (référence : baccalauréat)					
Secondaire ou moins		-0,181 ***	-0,194 ***	-0,197 ***	
Certificat d'une école de métiers		-0,162 ***	-0,189 ***	-0,197 ***	
Diplôme d'études postsecondaires non universitaires		-0,162 ***	-0,165	-0,168	
Maîtrise		-0,005	0,004	0,015	
Doctorat		0,251	0,100	0,110	
Langue (référence : anglais comme langue maternelle)					
Ne parlant ni l'anglais ni le français		-0,634 ***	-0,437 ***	-0,423 ***	
Autre langue maternelle, anglais et français		-0,598 ***	-0,380 ***	-0,354 ***	
Autre langue maternelle, français		-0,803	-0,574	-0,529	
Autre langue maternelle, anglais		-0,403 ***	-0,248 ***	-0,247 ***	
Français comme langue maternelle		-0,410 ***	-0,242 ***	-0,225	
Revenus touchés au Canada avant l'immigration (référence : aucun)					
De 0 % à 50 % du revenu médian national			0,041	0,043 ***	
Plus de 50 % du revenu médian national jusqu'au revenu médian national			0,107	0,089 ***	
Plus que le revenu médian national jusqu'à deux fois le revenu médian national			0,420 ***	0,396 ***	
Plus de deux fois le revenu médian national			1,008 ***	0,982 ***	
Mois de fréquentation scolaire à plein temps				-0,093 ***	

^{...} n'ayant pas lieu de figurer

Notes: Les modèles 2 à 4 tiennent également compte des effets fixes de l'année d'établissement. Les valeurs R au carré de modèle sont de 0,003, 0,067, 0,111 et 0,144 pour les modèles 1 à 4, respectivement.

^{**} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

^{***} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

Tableau 4 Modèles de régression des moindres carrés ordinaires prédisant le revenu annuel logarithmique 10 à 11 années après l'immigration pour les demandeurs principaux de la catégorie économique âgés de 20 à 44 ans au moment de leur établissement et admis entre 2000 et 2008

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4
		coefficient		
Ordonnée à l'origine	10,758 ***	10,893 ***	10,727 ***	10,739 ***
Années d'études au Canada (référence : pas d'études au Canada)				
De plus de 0 an à moins de 1 an	-0,005	-0,021	-0,065	-0,063 ***
De 1 an à moins de 2 ans	0,153	0,094 ***	0,039 **	0,038 **
De 2 ans à moins de 3 ans	0,219 ***	0,151 ***	0,111	0,116
De 3 ans à moins de 4 ans	0,184 ***	0,108	0,079 ***	0,085 ***
De 4 ans à moins de 5 ans	0,241 ***	0,146	0,115	0,116
5 ans ou plus	0,183	0,095	0,051	0,054 ***
Hommes (référence : femmes)		0,248 ***	0,235	0,232 ***
Âge au moment de l'établissement (référence : 40 à 44 ans)				
De 20 à 24 ans		0,208 ***	0,225	0,239 ***
De 25 à 29 ans		0,259 ***	0,266	0,273 ***
De 30 à 34 ans		0,204 ***	0,207 ***	0,213 ***
De 35 à 39 ans		0,113	0,114	0,117 ***
Niveau de scolarité (référence : baccalauréat)				
Secondaire ou moins		-0,278 ***	-0,277 ***	-0,278 ***
Certificat d'une école de métiers		-0,272 ***	-0,275 ***	-0,278 ***
Diplôme d'études postsecondaires non universitaires		-0,186	-0,187	-0,187 ***
Maîtrise		0,024	0,019 ***	0,022 ***
Doctorat		0,307 ***	0,174	0,176
Langue (référence : anglais comme langue maternelle)				
Ne parlant ni l'anglais ni le français		-0,511 ***	-0,371 ***	-0,372 ***
Autre langue maternelle, anglais et français		-0,465	-0,325	-0,318 ***
Autre langue maternelle, français		-0,614	-0,469	-0,454 ***
Autre langue maternelle, anglais		-0,395 ***	-0,277 ***	-0,278 ***
Français comme langue maternelle		-0,366	-0,253	-0,247 ***
Revenus perçus au Canada avant l'immigration (référence : aucun)				
De 0 % à 50 % du revenu médian national			0,023 **	0,023 **
Plus de 50 % du revenu médian national jusqu'au revenu médian national			0,067	0,063
Plus que le revenu médian national jusqu'à deux fois le revenu médian national			0,304 ***	0,300 ***
Plus de deux fois le revenu médian national			0,807 ***	0,800
Mois de fréquentation scolaire à plein temps				-0,083

^{...} n'ayant pas lieu de figurer

Notes: Les modèles 2 à 4 tiennent également compte des effets fixes de l'année d'établissement. Les valeurs R au carré de modèle sont de 0,004, 0,053, 0,073 et 0,084, du modèle 1 au modèle 4, respectivement.

^{**} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

^{***} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

Conclusion

Cet article examine la relation entre les années d'études au Canada avant l'immigration et les résultats subséquents en matière de revenu chez les demandeurs principaux de l'immigration économique, à court et à long terme. Les résultats ont confirmé une tendance à la hausse de la proportion d'immigrants économiques ayant suivi des études au Canada. Cette tendance s'est manifestée parallèlement à l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers (Crossman et coll., 2021) et à la mise en œuvre de programmes d'immigration conçus pour admettre les demandeurs principaux de la catégorie économique ayant acquis une expérience d'études au Canada (p. ex. divers programmes provinciaux et la CEC). Au cours de la période de 2000 à 2019, la proportion de nouveaux demandeurs principaux de l'immigration économique ayant fait des études au Canada s'est accrue pour passer de 6 % à 38 %. Les immigrants ayant acquis une expérience d'études au Canada étaient plus jeunes, avaient un niveau de scolarité plus élevé, étaient plus susceptibles de parler une langue officielle, et étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir gagné des revenus au Canada avant leur immigration que les immigrants n'ayant pas étudié au Canada.

Au cours des deux premières années d'immigration, les demandeurs principaux de la catégorie économique ayant fait des études au Canada ont déclaré des revenus considérablement plus élevés que ceux qui n'ont pas étudié au Canada. Cet avantage est entièrement attribuable à leur meilleure connaissance des langues officielles et à une proportion beaucoup plus grande d'expérience de travail au Canada. Parmi les immigrants ayant des profils linguistiques similaires ainsi qu'une expérience de travail au Canada avant l'immigration similaire, ceux ayant acquis une expérience d'études au Canada ont touché des revenus beaucoup moins élevés que leurs homologues, en raison surtout de leur tendance accrue à poursuivre des études supérieures au cours des premières années suivant l'immigration.

Les avantages d'une expérience d'études au Canada sont accrus à long terme. Puisque les immigrants économiques ont travaillé plus d'années sur le marché du travail canadien, les caractéristiques avant leur établissement, notamment la connaissance des langues officielles, le niveau de scolarité et l'expérience de travail acquise au Canada, sont devenues un facteur moins important dans la représentation des avantages en matière de revenu qui sont associés à l'expérience d'études acquise au Canada. De 10 à 11 ans après l'immigration, les immigrants économiques comptant au moins un an d'expérience d'études au Canada déclaraient un revenu plus élevé que ceux n'ayant pas acquis une telle expérience, peu importe s'ils avaient ou non une expérience de travail au Canada avant l'immigration.

Références

Bonikowska, A., F. Hou et G. Picot. 2015. Quelles caractéristiques du capital humain prédisent le mieux les gains des immigrants de la composante économique? Direction des études analytiques : documents de recherche, no 368. Statistique Canada.

https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2015368-fra.htm

Choi, Y., E. Crossman et F. Hou. 2021. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : transition vers la résidence permanente ». Rapports économiques et sociaux 1 (6). https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021006/article/00002-fra.htm

Crossman, E., Y. Choi et F. Hou. 2021. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers et l'évolution de leurs caractéristiques sociodémographiques ». Rapports économiques et sociaux 1 (7).

https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021007/article/00005-fra.htm

Gouvernement du Canada. 2017. Entrée express : Observations préliminaires sur les améliorations de novembre 2016. Disponible au lien suivant :

https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/entree-express-observations-preliminaires-nov-2016.html.

Gouvernement du Canada. 2021. Le gouvernement du Canada annonce d'autres mesures pour soutenir les étudiants étrangers. Communiqué de presse d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Disponible au lien suivant :

https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2021/02/le-gouvernement-ducanada-annonce-dautres-mesures-pour-soutenir-les-etudiants-etrangers.html.

Hou, F., et Y. Lu. 2017. « International students, immigration and earnings growth: The effect of a pre-immigration host-country university education ». IZA Journal of Development and Migration 7 (5): 1 à 24.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. 2020. Évaluation du système Entrée express : impacts préliminaires sur les résultats économiques et la gestion du système. Disponible au lien suivant : https://www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/francais/organisation/rapports-statistiques/evaluations/e3-2019-expressentry-accessible-fre.pdf.

Picot, G., F. Hou et T. Qiu. 2016. « The human capital model of selection and long-run economic outcomes of immigrants in Canada ». International Migration 54 (3): 73 à 88.